



Communiqué

le 13/01/2016



web

Avenir Secours ou le sacrifice des carrières des officiers pour un siège en CAP : les masques tombent !

Alors que nous participions à une réunion de négociation concernant les Emplois Supérieurs de Direction (ESD) dans les locaux de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), les représentants de l'administration nous informent que le syndicat Avenir Secours aurait obtenu l'annulation du Procès-verbal des élections à la CAP de catégorie A, répartissant les sièges entre les différentes Organisations Syndicales (OS).

Non, vous ne rêvez pas ! Avenir Secours a bien déposé et gagné un recours suite aux nouvelles élections du 30 septembre 2015 !

Pour quel enjeu ?

UN SIÈGE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE GROUPE SUPÉRIEUR DE LA CATÉGORIE A (et de fait un de moins dans la catégorie inférieure).

Rappelez-vous cher(e)s collègues officiers, les propos tenus par cette organisation syndicale non représentative lorsque le SNSPP-PATS-FO saisissait la justice au lendemain des élections pour défendre **le droit de vote** :

« Malgré ce que certains affirmaient, cherchant désespérément à justifier leurs actes, nous avons une fois encore raison ! Quand les ambitions personnelles l'emportent sur l'intérêt général... Et voilà ! Nous avons effectivement raison : combien de carrières retardées, combien de retraites diminuées pour des ambitions électoralistes dont le résultat ne changera rien au final ? »

Concrètement, le tribunal administratif de Paris venant d'annuler la constitution des membres de la CAP A, toutes les décisions prises après avis de cette CAP sont également annulées (avancement, retraites...) et tout cela pourquoi ? Pour un siège en catégorie supérieure !

Dans le même sens, comment penser que les concours et examens de la catégorie A à venir puissent se tenir normalement ? Quelles conséquences désastreuses sur vos carrières !

Avenir Secours, qui se pose en donneur de leçons montre enfin son vrai visage ! Alors qu'il connaissait les conséquences d'un éventuel recours pour avoir assez attaqué le SNSPP-PATS-FO à ce sujet (qui défendait rappelons-le la démocratie), a en conscience décidé de tenter d'obtenir un siège supplémentaire en CAP A + même si cela impliquait la remise en cause des différents avancements, départs en retraite, révisions de notation...

Comment peut-on se dire défenseur des carrières des officiers et retourner sa veste comme le pire des opportunistes !

Alors que nous venons d'apprendre l'existence de ce jugement, il est à noter que le juge en a fait lecture le 7 janvier 2016. Pourtant, aucune communication d'Avenir Secours : aurait-il honte et peur de devoir justifier l'injustifiable auprès des officiers ?

Mieux encore : face à cette triste nouvelle pour l'ensemble de nos collègues , l'administration nous suggère de ne pas « faire un foin » autour de cette affaire.

Mais de qui se moque-t-on ?

NON le SNSPP-PATS-FO ne se taira pas ! Les officiers ont le droit de savoir ce qui se passe dans leur dos.

Aussi, nous étudions les suites à donner dans l'intérêt général.

Nous n'accepterons jamais de passer sous silence les petits arrangements entre amis dont avenir secours est coutumière.

Cautionner l'obligation de nommer un officier volontaire dans les équipes de direction des SDIS, briser les derniers avancements et départs en retraite, feindre de ne pas comprendre la souffrance au travail...

Autant de trahisons impardonnables !

Officiers de SPP : il est temps d'ouvrir les yeux sur cette organisation syndicale qui vous leurre depuis des années !

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle
33120 Arcachon